

Voilà maintenant que certaines religieuses et les infirmières viennent aggraver ce mal.

Il est temps de réagir, si nous ne voulons pas être en face d'un état de choses décourageant.

Et puis, n'y-a-t-il pas un peu de notre faute, à nous médecins? N'est-il pas vrai que, du moment que s'ouvre un dispensaire, il y a une course entre les médecins à qui en deviendrait le titulaire ?

Il n'y a qu'un moyen de rétablir la justice,—je l'ai déjà dit ailleurs,—c'est que le médecin, qui est en charge d'un dispensaire, n'ait pas le droit de pratiquer la médecine.

Sans doute, il faudrait lui donner un salaire pour vivre. Et la chose est possible. Il suffirait par exemple pour la Cité de Québec, de n'en nommer qu'un seul qui se transporterait dans les différents dispensaires de la Goutte de Lait pour y donner ses consultations.

Celui-ci vivrait, tout en se perfectionnant dans cette branche de la médecine. Il n'aurait pas d'intérêt à dérober la clientèle de ses confrères. Et tout le monde serait content, parce qu'il y aurait plus de justice.

Comme les choses se passent actuellement, il y a des injustices.

A. J.

ALBUM MEDICAL

Les lois de l'abstinence et du jeûne sont presque aussi anciennes que le monde, et leur raison d'être fut le bien de l'homme et de la société. Les médecins dignes de confiance ont toujours dit, avec raison, que l'usage constant de la viande dispose à la maladie et particulièrement à l'arthritisme avec ses manifestations aussi pénibles que variées. Ils ont même reconnu, inconsidérément, il est vrai, que l'institution du carême n'était qu'une loi exclusivement sanitaire et que les privations prescrites ne sont point de leur nature nuisibles à la santé.

Une nourriture végétale est au contraire, souverainement hygiénique. La loi du carême est une loi de conservation; et il est admirable que l'Eglise ne l'impose qu'à l'âge où le développement physiologique de l'homme est achevé. L'intempérance des viandes, l'abus des mets sont de véritables causes d'empoisonnement qui, sous des apparences attrayantes, recèlent un principe de maladie et un germe de mort.

Dr J. Vincent.
